

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 27/01/2020

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MEDELAINES CS 91035
06004 NICE CEDEX
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

LE CONSEIL D'ETAT,
section du contentieux,
1 place du Palais Royal, 75100 PARIS
www.telerecours.conseil-etat.fr

Dossier N° 435267

Objet : demande d'accélération de la procédure

Le 24/09/2019, j'ai déposé une demande dans la procédure référé au tribunal administratif dans le cadre la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Dans la demande, j'ai demandé de tenir compte de la durée de son examen de pas plus de 6 semaines, établi par ladite Convention.

Le 25/09/2019 le tribunal administratif a rejeté ma demande dans la procédure référé.

1904569

Litige contre l'OFII -
ordonnance du
25/09/2019

Tribunal
administratif de
Nice

Dossier transmis
suite recours

17 octobre 2019 à 00:00



Le 10/10/2019, j'ai déposé un pourvoi dans la procédure référé devant le Conseil d'Etat.

Depuis 123 jours, l'affaire n'a pas été jugée sur le fond par les tribunaux français, ce qui viole mes droits et ceux de mes enfants qui nous sont garantis :

- par l'article 8, l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme
- par l'article 3, l'article 17, p. 1 l'article 23, p.1 l'article 24, l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- par l'article 7, l'article 23, p. 1- p.3 de l'article 24, l'article 33, l'article 34 , p. 1- p.2 de l'article 41, l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

- par l'article 12, p.1, p. 3 de l'article 16, l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- par l'article 2- 5, p. 2 de l'article 6-11, p.2 de l'article 14, l'article 16, p.1, p.2 de l'article 18, l'article 22, l'article 27, l'article 35 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Compte tenu de ce qui précède, je demande que la procédure soit accélérée.

Je vous prie de bien vouloir recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Забунцев